



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL, TARN, TARN-ET-GARONNE, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 23 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 21 septembre.	68 45	100 15
Du 22	69 »	100 50
Du 23	63 95	100 50

BULLETIN.

Les bruits les plus inquiétants circulent sur la situation de l'Espagne. Le Gaulois annonçait, sur la foi d'informations particulières, que les généraux exilés aux Canaries et le général Prim se disposaient à débarquer en Espagne pour se mettre à la tête d'une insurrection « anti-dynastique. » D'après un bruit qui court aujourd'hui et que nous mentionnons sous toutes réserves, l'état de siège aurait été proclamé à Madrid où la reine serait rentrée précipitamment. Les généraux exilés auraient déjà débarqué à Cadix où les équipages de la marine espagnole se seraient prononcés en leur faveur; enfin la reine Isabelle aurait chargé le maréchal Concha de former un nouveau cabinet. Nous le répétons, ces graves nouvelles méritent confirmation.

Avant même qu'ait paru le décret de convocation des électeurs de la 2^e circonscription des Alpes maritimes, l'agitation politique commence dans le pays. Deux candidatures sont déjà posées : celle de M. Maurice Bixio pour l'opposition; celle de M. Malarsena, maire de Nice, pour les conservateurs libéraux.

S'il fallait en croire certains journaux, les entrevues de Saint-Sébastien et de Biarritz auraient pour objet les affaires d'Italie et en particulier celles de l'ancien royaume de Naples. Une feuille « bien informée » va même jusqu'à dire qu'il s'agit de l'abdication de François II en faveur du comte Girgenti, et dont on aurait traité la négociation récemment à Fontainebleau. En quoi cela regarde-t-il la France ?

Le journal l'Epoque, à l'exemple de maître Sancho, mais par derrière un mélèze. S'inflige la correction suivante :

« Nous avons rapporté hier un bruit qui cir-

colait dans Paris et que nous retrouvons aujourd'hui dans un grand nombre de journaux étrangers, relatif au traité d'annexion du grand duché de Bade à la confédération du Nord.

« Nous sommes invités à déclarer ce bruit sans fondement et nous nous empressons de le faire ».

L'accueil que reçoit le roi Guillaume dans les provinces enlevées au Danemark n'est pas complètement satisfaisant. La municipalité de Kiel n'a voté pour les fêtes que de très maigres sommes, et encore à la majorité d'une voix. Les associations ouvrières de la même ville ont été presque unanimes à s'abstenir d'envoyer des délégués au cortège officiel. Dans le Sleswig surtout il y a eu moins que de l'enthousiasme. Il résulte des informations parvenues que les danois annoncent hautement l'intention d'assailir Sa Majesté prussienne de leurs réclamations et de leurs griefs : et les allemands eux-mêmes témoignent beaucoup de répugnance à se mettre en dépense pour recevoir le roi.

Le Débat, de Vienne, dit que le bruit d'après lequel l'arrivée du czar à Varsovie se rattacherait à un changement de système en Pologne ne trouve aucun crédit. On est un peu étonné, dit-il, de voir que tous les ministres russes arrivent à Varsovie; mais il ne s'ensuit pas qu'il y ait un plan de réformes.

Le parlement britannique, qu'une proclamation royale, en date du 14 septembre, a prorogé au 26 novembre, doit être dissous, assure-t-on, dans les premiers jours de ce même mois, les élections auraient lieu également à cette époque. Les registres électoraux sont ouverts depuis quelques jours, dans les villes et comtés des trois royaumes.

Les troubles continuent dans le Sud des Etats-Unis. Le ministre de la guerre a donné l'ordre au général Thomas d'assurer une assistance militaire aux cours de justice dans les comtés de Nelson et de Marion (Kentucky) où une partie de la population résiste en armes à l'exécution des lois. Les indiens du Colorado ont commis de terribles excès.

Des avis du Mexique annoncent une nouvelle insurrection, sous les ordres de Canoles, contre le gouvernement de Juarez.

dame la marquise désirait lui parler et l'attendait chez-elle. Il s'y rendit aussitôt.

Nous ne connaissons encore les nouveaux personnages que nous venons d'introduire dans ce récit que par les journaux, qui annoncent le veuvage et le second mariage de la marquise; mais nous allons promptement être édifiés sur leur compte.

Madame de Vaudancourt, âgée d'environ quarante ans, était ce qu'on nomme une belle femme; un caractère hautain précisait son origine aristocratique. Fille des Rochaigu, famille ruinée par les révolutions, Olympe de Rochaigu avait épousé, en premières noces, le marquis de Vaudancourt, presque un vieillard, pour s'emparer de son immense fortune.

Taillée dans le bloc des Catherine de Médicis, femme impérieuse et volontaire, Olympe n'avait que des passions.

Capranica, médecin italien, fut le complice et l'amant de mademoiselle de Rochaigu, quand il s'agit de tromper le vieux Vaudancourt. Il est vrai qu'Olympe lui avait promis la survivance de son mari.

Homme astucieux et savant, Capranica parvint, à l'aide de combinaisons toxicologiques, ne laissant aucune trace, à empoisonner M. de Vaudancourt sans éveiller l'attention des serviteurs du marquis.

Nous savons comment il se débarrassa des deux enfants, seuls obstacles s'opposant à ce qu'il devint à son tour possesseur de la fortune d'Olympe.

Madame de Vaudancourt laissa tuer ses fils et faire un enterrement simulé, sans verser une larme; car elle avait en haine, résultat de son ambition, toute la descendance de son vieil époux.

Mauvaise fille, mauvaise épouse, elle fut mauvaise mère. En secondes noces, elle devait épouser et elle épousa un misérable.

Devant le monde, le marquis et la marquise pas-

On mande de Berne :

L'ouverture du deuxième congrès de la paix, qui doit avoir lieu ici, est toujours fixée au 22. Le comité central s'est réuni dimanche dernier à 4 heures, pour rédiger les résolutions qui seront soumises au congrès.

Le congrès tiendra ses séances dans la salle du conseil de l'Hôtel-de-ville; le local du temple protestant lui a été refusé, bien à tort certainement. Il va s'y tenir des discours si évangéliques!

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 19 septembre, soir.

Des troubles ont éclaté à Cadix, à la suite d'un prononciamiento dans le sens progressiste; les détails manquent encore.

On pense que la reine va charger le marquis de la Havane de former un nouveau ministère et que l'état de siège va être proclamé. Madrid est tranquille.

Madrid, 20 septembre.

Le Maréchal Concha, marquis de la Havane, le nouveau président du Conseil, est arrivé ce matin à Madrid.

Les esprits semblent un peu surexcités à Madrid, mais les troupes sont très décidées pour le Gouvernement.

Madrid, 20 septembre.

A la date d'hier matin, Cadix refusait toujours de s'associer au mouvement des deux frégates insurgées. A la même date, Séville, Valladolid étaient calmes. Les nouvelles de Barcelone d'hier soir, ne signalent rien de nouveau dans cette ville.

Rome, 19 septembre.

L'administration militaire pontificale a reçu des comités catholiques un nouvel envoi consistant en douze canons et cent vingt caisses de munitions.

Une députation de dames catholiques des Pays-Bas, est venue offrir au Pape un drapeau destiné à l'armée pontificale.

M. Guizot et la politique Impériale

I

Un article remarquable vient de paraître dans la Revue des Deux-Mondes.

Pendant que se livrait dans le département du Var une bataille électorale dans laquelle les contemporains de M. Guizot, ses anciens collègues et ses émules, laissaient la meilleure part de leur honneur politique et de leur dignité

saient pour un ménage modèle.

Dans leur intérieur, ils se méprisaient mutuellement et se le faisaient mutuellement sentir.

Quand il entra dans le boudoir de sa femme, Capranica la surprit courbée sur une immense feuille de papier, qui comportait les noms de tous les invités au bal du lendemain.

— Gontran, je vous ai fait demander, lui dit-elle avec une affectation feinte, pour savoir quelles nouvelles personnes vous avez conviées ?

Gontran, peu habitué à ce ton mielleux, se douta d'un piège et se tint sur la défensive.

— Je n'ai qu'un seul nom à ajouter à votre liste, madame, répondit-il froidement; c'est celui d'un artiste de talent : M. Cypriano.

— Un artiste de talent !... Vous me le ferez connaître, n'est-ce pas, mon ami ?

— Oui... quand je le connaîtrai moi-même.

La conversation roula quelques minutes sur ce ton. Enfin la marquise se leva et s'appuya non-chalamment sur l'épaule de son mari.

— Nous y voici, pensa Gontran.

— Avez-vous fait beaucoup d'économies ce mois-ci, mon ami ? demanda-t-elle.

— Non, j'ai, au contraire, de beaucoup dépassé mon budget.

— Ah ! c'est dommage, continua-t-elle avec une inflexion de voix plus sèche.

— Pourquoi ?

— Parce que je comptais sur vous pour m'avancer la bagatelle de deux mille écus.

— Six mille francs ! exclama le marquis. Mais, madame, songez donc que si depuis un mois j'ai dépassé le budget de nos revenus, c'est à votre infame coquetterie que je le dois !

— C'est plutôt parce que vous ne savez pas administrer vos biens !... reprit-elle avec colère. Quand on connaît si mal la tenue des livres, on ne sa charge pas de la réglementation d'une maison !

personnelle, l'ancien ministre de Juillet étudiait avec sa vieille expérience de la diplomatie européenne l'état des affaires extérieures et les chances de paix ou de guerre qu'offre la situation actuelle.

Je ne sais plus quel sage a dit que « s'il était difficile de bien vivre, il était plus difficile de bien mourir. » Des hommes que nous avons vus dans le passé luttant par la gloire de leur pays et pour l'honneur de leur nom, il en est peu qui se soient montrés aussi pénétrés que M. Guizot de cette pensée du sage.

Mieux avisé que la plupart de ses contemporains qui ont survécu aux grandes catastrophes politiques de ce siècle, il s'efforce de bien mourir. Mêlé jadis à d'immenses luttes, acteur ou spectateur, ministre ou simple citoyen, il a jugé que sa carrière active était finie. Il ne veut plus que son nom figure ailleurs que dans ces retraites calmes où les esprits avides d'apprendre et de réfléchir vont se renfermer. Il écrit, et il donne à lire de précieuses méditations politiques.

Ce n'est pas que nous ne condamnions certains travaux de M. Guizot. Ses deux ou trois interventions dans les conflits politiques et religieux encore pendants, nous ont, par exemple, souvent attristé. Ce qu'il vient de publier aujourd'hui dans la Revue des Deux-Mondes, sous le titre assez vague : La France et la Prusse responsables devant l'Europe, est encore entaché de quelques erreurs graves, — et de ce qui est pis encore que l'erreur, du parti pris de mal voir et de mal juger. Néanmoins, ce sont là au fond de nobles efforts, de pieuses tentatives d'une vieillesse laborieuse.

Pendant que d'autres livrent à toutes les voix d'une fausse renommée leur nom pour le rajeunir et leur passé pour le faire juger selon les besoins de leur ambition surannée, M. Guizot se contente largement et avec raison de sa gloire ancienne. Il ne consentirait à aucun prix, nous dit-on, et sa conduite jusqu'ici le prouve, à jeter par dessus bord sa vie d'hier pour se créer une vie nouvelle, à la façon de M. Thiers, ou comme l'aurait voulu M. Dufaure. Ce n'est pas, peut-être, qu'un peu d'activité réelle lui déplût, mais il sent que ce n'est point à marcher droit, mais à piétiner en fai-

— J'ai bien été obligé de m'en charger, madame, puisque la seconde année de notre mariage vous avez dépensé deux cent mille francs; cent mille francs de plus que nous n'avons pour vivre chaque année.

— Ma fortune est à moi, il me semble...

— Nous nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

— Je ne fais pas mauvais usage de l'argent que je dépense, moi !

— Que voulez-vous dire ?

Olympe était arrivée au paroxysme de la colère.

— Je veux dire, reprit-elle, que, si vous me refusez sans cesse de l'argent, c'est que sans doute vous en avez besoin vous-même pour acheter des cordes et du poison...

Gontran devint livide.

— Malheureuse ! s'écria-t-il en levant la main sur sa femme.

Loin de courber, elle releva sa tête altière. Mais Capranica se retint. Son visage avait repris son calme habituel. Il sortit en disant à sa femme, avec un sourire railleur :

— N'oubliez pas, madame, que demain soir nous ouvrons le bal ensemble...

IX.

Le lendemain soir, en effet, l'hôtel de Vaudancourt était admirable à voir.

Partout des fleurs, partout des flots de lumière. On avait enlevé les cloisons du premier étage pour former un emplacement grandiose. Deux petites pièces seulement avaient été laissées intactes, pour servir de buffet et de salon de jeu.

On se demandera, sans doute, à quel propos ce bal sera donné ?

Nous avons oublié de dire que M. et madame de Vaudancourt célébraient l'anniversaire de leur touchante union.

LE FILS DE L'ÉTOUFFEUR

PAR TURPIN DE SANSAY.

VIII. — Suite.

Quand on lui apporta la lettre du marquis, il était en proie à un de ces découragements pendant lesquels l'âme la plus fortement trempée cherche à se distraire. Il se promit de se rendre à l'invitation de M. de Vaudancourt.

M. de Vaudancourt, rentré dans son appartement avait placé dans un jour favorable l'œuvre qu'il venait d'acheter fort cher, et ne pouvait se lasser de l'admirer.

Un domestique entra pour le prévenir que ma-

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

sant mille courbettes, qu'il lui faudrait maintenant employer ses forces !

Et il a raison. M. Thiers achète chèrement chaque année le droit de prononcer deux discours à la Chambre. Je ne dis pas « chèrement » pour les nuits qu'il passe à les corriger au *Moniteur*. M. Dufaure a, de son côté, beaucoup trop sacrifié à la riante perspective de se faire une seconde jeunesse. Et quelle jeunesse !

Aussi ne le cachons-nous pas, tous les travaux de M. Guizot nous attirent. Le nom honnête qui les signe leur donne une saveur que n'ont pas, — tout le monde l'avouera, — les circulaires électorales du malheureux candidat exotique transporté dans le Var. Nous avons lu celui que la *Revue* nous apporte, et, pour y arriver sans plus tarder, nous le signalons avec sincérité comme l'un des meilleurs de l'homme d'Etat philosophe.

M. Guizot entend dire par son titre que la France et la Prusse sont « responsables » de la paix devant l'Europe. Cela est vrai. Il a donc examiné rapidement la situation actuelle du Continent, les intérêts et les devoirs de chaque puissance, leurs tendances politiques et leurs aspirations nationales, et il est arrivé à conclure que de tous les gouvernements, il n'en est pas un qui ne veuille la paix ; qu'en même temps que chacun d'eux, et plus vivement qu'eux tous, les peuples la demandent, et qu'enfin la Prusse et la France, de qui elle dépend, doivent la vouloir et l'assurer.

Je déclare tout de suite que le raisonnement de M. Guizot est d'un bout à l'autre d'une logique remarquable. Malheureusement, dans l'exposé des faits, des incidents et des caractères, l'illustre écrivain se trompe trop souvent. On sent, — et cela n'est pas une critique, — que M. Guizot n'est plus au courant de la marche intime de nos affaires. Habitué à l'être, il y supplée comme il peut, et pour combler une lacune que déplore son esprit investigateur, il crée des événements, des passions et des sentiments destinés à servir son raisonnement. Puis, quand son imagination s'est prêtée à ce travail d'enfantement, pour la plus grande satisfaction de sa curiosité, on voit poindre chez lui une autre passion, — moins louable celle-là, — la passion irrésistible du blâme.

Que M. Guizot ne s'en défende pas : il a son âge et le tempérament de son âge. Où rencontrer, en effet, un vieillard qui juge sans une pointe d'ironie ou sans un accent de critique les choses qui ne sont pas de son temps ! A plus forte raison quand le vieillard fut homme d'Etat, et quand les choses qu'il juge sur le tard sont le contre-pied des choses qu'il fit lui-même.

Il ne faut pas demander à la nature humaine plus qu'elle ne peut donner. M. Guizot est homme, et quand son grand esprit d'homme politique concède un point, vite sa grande faiblesse d'ancien ministre lui fait refuser l'autre point.

Ainsi, la plus étrange erreur commise par le collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* est de croire que la politique de l'Empire a été depuis trois ans hésitante et sans dessein arrêté. Il aime cette idée, qui a entraîné, cependant, dans

les discours de M. Jules Favre et dans les oraisons de M. Ollivier ; il l'accepte, parce qu'elle lui est commode et parce qu'elle le flatte. Mais comme ce reproche d'hésitation n'est après tout et ne peut être basé que sur une supposition, dès qu'un fait se produit, l'esprit de M. Guizot est encore assez sûr pour s'en emparer et le juger très-bien.

Double exemple : M. Guizot prétend qu'en 1865 la France n'a pas essayé de prévenir la guerre contre le Danemark, son gouvernement hésitant, dit-il, entre les avantages ou les inconvénients d'un succès pour l'Allemagne et les avantages ou les inconvénients d'un service rendu à l'Angleterre ; il prétend ensuite que la France a laissé s'envenimer la querelle entre la Prusse et l'Autriche, espérant, dans son hésitation, recueillir quelque chose de cette querelle qui a dégénéré en une guerre fratricide.

Ce sont là des erreurs dont M. Guizot n'avait pas besoin comme logicien, mais que sa petite faiblesse d'ancien ministre lui a fait accepter. Qui ne sait, cependant, que la France, tout en se refusant à une intervention armée que l'Angleterre lui proposait, et qui, en réalité, eût été sans issue, a tout fait diplomatiquement pour amener le roi de Danemark à des arrangements qui, s'ils eussent été acceptés à Berlin et à Vienne, eussent assuré l'indépendance des duchés ? Qui ne sait aussi que l'Autriche en 1866 a refusé toute médiation et a couru volontairement à sa perte ?

Voici maintenant un exemple de la franchise et de l'impartialité du jugement de M. Guizot :

Les sots et les ennemis systématiques contestent à l'Empire cette puissance morale que la France aime à exercer sur l'Europe, et qu'elle exerce en réalité, quoi qu'on en dise, M. Guizot admet, lui, pleinement cette puissance. Il l'admet au compte de l'Empereur Napoléon III personnellement ; il l'admet au compte de la France, armée et sagement armée par son gouvernement en vue de la paix.

Ces éloges de M. Guizot étonneront certains esprits. Pour nous, nous les trouverons naturels, — non point parce qu'ils nous plaisent comme venant d'un homme expert dans les matières politiques, — mais parce qu'ils devaient se trouver sous la plume d'un écrivain intègre, qui ne saurait avoir la mesquinerie des adversaires systématiques de l'Empire.

M. Guizot reconnaît donc hautement, — l'opposition en sera scandalisée ! — que la France, sous l'Empire et en 1868, est « forte », « et « prévoyante » ; « modérée » et « prudente » ; « que » de tous les chefs d'Etat en « Europe, l'Empereur Napoléon III est, à coup sûr, celui dont le rôle et la responsabilité, « dans la question de la paix ou de la guerre, « sont aujourd'hui le plus considérables » Et il rend ainsi hommage à cette grande vérité, encore constatée par les partis, que, même en présence des événements accomplis depuis 1866, la France est restée la maîtresse des destinées de l'Europe.

Nous avons donc raison de dire : Il ne manque à M. Guizot que la connaissance minutieuse des détails diplomatiques. C'est par suite de son

d'une maîtresse de maison avait acquis une valeur fort grande en passant par la rangée de dents perlées de la marquise.

Cypriano balbutia quelques paroles de remerciements, et accepta le bras d'un vieux papillon qui voulut être son *cicerone* dans le bal.

La marquise avait atteint son but ; en femme habile, elle avait présenté Cypriano à un monde qui lui était inconnu.

Aussiôt, le salon changea d'aspect sous les tourbillons d'une valse entraînant.

Le *cicerone* de Cypriano lui nomma, tour à tour, les valseurs qui passaient, puis entra avec lui dans le salon de jeu.

Là, des monceaux d'ors élevaient et disparaissaient sur le tapis vert. Le *cicerone* crut apercevoir un pli d'ironie sur les traits de son compagnon.

— Aimez-vous le jeu ? lui demanda-t-il.

— Non, monsieur, répondit Cypriano ; mais la physionomie des joueurs a pour moi beaucoup d'attraits.

— Vous êtes artiste ?

— On veut bien m'accorder ce titre.

— Alors, observez donc tout à votre aise. Mille pardon de vous quitter, mais ma danseuse me réclame. A tout à l'heure !

Cypriano et le vieillard se saluèrent et l'artiste, s'approchant du tapis vert, observa les hasards du jeu.

Tout à coup, au milieu du silence que nécessitait une partie fort intéressée de lansquenet, Cypriano, levant les yeux sur un groupe qui se trouvait en face de lui, retint un cri de stupefaction prêt à s'échapper de sa poitrine. Il mit la main sur son cœur pour en contenir le mouvement précipité ; il s'appuya contre la tapisserie pour ne pas tomber.

— Quel est donc cet homme qui regarde si attentivement le jeu ? demanda-t-il à voix basse à l'un de ses voisins.

(La fin au prochain numéro.)

ignorance, bien involontaire, qu'il juge mal et qu'il se plaît parfois à juger mal les intentions. Mais dès que le fait surgit, il le voit bien et il l'apprécie bien.

Quelle est sa conclusion ? Nous l'avons indiquée : il veut la paix. Il veut la paix avec la France impériale, qui n'a pas et qui a raison de n'avoir pas des ambitions territoriales ; avec la Prusse, qui est ambitieuse, il est vrai, mais qui a besoin de cesser de l'être ne serait-ce que pour justifier et légitimer les ambitions qu'elle a eues ; avec l'Angleterre, plus ardente que jamais à la paix ; avec la Russie ; qui souhaite beaucoup mais qui sent ne pouvant réaliser tous ses souhaits ; avec l'Italie, dont l'avenir est intéressé à ne point se séparer de la France ; avec l'opinion publique, enfin, l'opinion de l'Europe, qui a soif de tranquillité, de repos, de quiétude et de confiance dans l'avenir.

Toutes ces idées sont les nôtres, et nous nous félicitons de nous reconstruire avec M. Guizot. Mais voici venir sa conclusion dernière :

M. Guizot veut le « désarmement. »

Ici on nous permettra de nous arrêter et de remettre à un autre article l'examen de la proposition de l'illustre écrivain. Cette proposition n'est pas nouvelle, mais l'autorité de M. Guizot va lui donner une valeur qu'aucun publiciste n'a pu encore lui assurer.

Nous la jugerons donc, maintenant, comme une idée sérieuse.

Pour extrait : A. Layton.

TROUBLES EN ESPAGNE

Le *Moniteur* confirme la nouvelle d'une tentative insurrectionnelle en Espagne.

« A la suite d'une tentative du parti progressiste, dit le journal officiel, il s'est produit à Cadix un mouvement auquel la participation des équipages de quelques bâtiments de guerre semble donner une certaine gravité. Le télégraphe ne transmet jusqu'ici que des informations fort incomplètes en ce qui touche le caractère de ces troubles ; il annonce toutefois que M. Gonzalez Bravo, président du conseil, a donné sa démission, et que la reine a chargé le maréchal Concha, marquis de la Havane, de constituer un nouveau cabinet et de prendre les mesures exigées par les circonstances. La tranquillité publique n'a pas été troublée à Madrid. »

Le *Moniteur* ne dit pas si le mouvement insurrectionnel est anti-dynastique ou anti-ministériel. Toute affirmation à cet égard serait prématurée, comme en ce qui concerne le bruit de l'abdication de la reine, bruit propagé par plusieurs journaux du soir.

Le *Moniteur* annonce en outre, que, par suite des événements d'Espagne, aucune entrevue n'a eu lieu entre l'Empereur Napoléon et la reine Isabelle.

Le général Concha est arrivé dimanche à Madrid.

Les esprits semblent, dit un télégramme daté du 20, un peu surexcités dans la capitale ; mais les troupes sont très décidées pour le gouvernement.

Le général Prim, suivant d'autres correspondances, serait entré en Espagne, accompagné de plusieurs des officiers qui, à la suite des derniers événements, avaient passé à l'étranger.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des épisodes de cette nouvelle échauffourée, dont le caractère et le but ne sont, jusqu'à présent, indiqués que d'une manière assez imparfaite.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Les paroles de Sa Majesté prussienne en réponse à la harangue que le recteur de l'Université de Kiel lui avait adressée sont commentées par tous les organes de la presse :

« Ces paroles royales fait observer le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Edouard Simon, viennent confirmer ce que dans une occasion récente l'Empereur Napoléon a dit sur la situation générale de l'Europe. L'effet pacifique du discours du roi de Prusse ne saurait être atténué par cette phrase dans laquelle S. M. fait l'éloge de son armée et de sa marine. Ce que ce souverain dit à leur sujet, les autres souverains peuvent le dire de leurs armées et de leurs marines. Il est donc bien entendu qu'aucune des grandes nations, représentantes de la civilisation chrétienne, ne vent se jeter de gaieté de cœur, de propos délibéré, dans une guerre avec des voisins, mais que toutes aussi sont parfaitement aptes à accepter et à mener à bout une guerre qui leur serait imposée sans qu'elles l'eussent provoquée. »

SIÈCLE.

Le *Siècle* se demande si ce discours, où tous les éléments sont mêlés avec art, sera

considéré par les commentateurs-jurés des proses royales comme pacifique ou comme belliqueux ?

« Quoiqu'il en soit de ces paroles, ajoute M. Castagnary, la Prusse poursuit, à son profit, la militarisation des armées allemandes. La Bavière, qui jusqu'à ce jour avait reculé, hésité, temporisé, saute le pas à son tour. La voilà qui réforme son organisation militaire, et l'établit sur le modèle de l'organisation prussienne. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* se contente de citer les commentaires « pacifiques » des feuilles de Berlin sur les paroles du roi, sans émettre son opinion personnelle, mais ce journal déclare, dans un article signé par le secrétaire de la rédaction, qu'il n'y a ni dans certaines circonstances spéciales, ni dans la situation générale de l'Europe cause ou prétexte de guerre : « Mais il faudrait, disent en terminant les *Débats*, plus et autre chose que nos explications et nos réflexions pour faire cesser l'inquiétude du public et rétablir sa confiance dans le maintien de la paix : il faudrait l'action du gouvernement, une action directe, simple et continue sur tous ceux qui se disent ses confidents, ses interprètes et ses organes, et sur tous ceux qui, faisant partie de l'armée, violent ou méconnaissent les règles les plus élémentaires de la discipline. Il faudrait, en même temps, une politique résolue et prévoyante dans sa modération et dans son droit, présentée sous les formes d'un langage net et sincère, avec une attitude ferme, digne et conciliante. Nous croyons que l'exécution de ce programme n'est pas impossible. »

L'UNION.

On lit dans l'*Union*, sous la signature de M. A. Rouyé :

« Les paroles prononcées par le roi de Prusse au théâtre de Kiel, sont hautaines pour ne rien dire de plus. Aussi, ne sommes-nous pas surpris qu'elles aient occasionné une baisse sur les fonds publics de notre Bourse, malgré certaines interprétations trop faciles qui circulaient et auxquelles on attribuait un caractère semi-officiel. »

MONDE.

Le *Monde* estime que le chef actuel du cabinet italien cherche en vain, dans un remaniement du ministère, un appui qui ne saurait être ni durable, ni solide :

« Le général Menabrea ne l'ignore pas, ajoute M. Léonce de Rallaye, et il doit parfaitement sentir que l'alliance française lui est indispensable pour résister à la coalition des partis. On peut donc supposer qu'il ne commettra pas la faute où est tombé son prédécesseur, qui a dû quitter le pouvoir le jour où il a bravé ouvertement la cour des Tuileries. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

M. de Bourgoing, candidat officiel vient d'être nommé député du Corps législatif pour la 2^e circonscription de la Nièvre par 15,708 voix contre 3,894 obtenues par M. Girerd, candidat de l'Union dite libérale. Il y a eu 1377 voix perdues.

— On a opéré, à la Compagnie de l'isthme de Suez, le premier tirage des obligations avec lots. Le premier numéro sorti, qui assure à son heureux propriétaire le lot de 150,000 fr., est 42,051. Les deux numéros suivants, 126,221 et 4,419, gagnent chacun 25,000 f.

— Notre nouveau plénipotentiaire en Belgique, M. de la Guéronnière, se dispose à partir pour Bruxelles. Il a reçu avis que le roi des Belges était disposé à le recevoir la semaine prochaine, mais qu'il désirait qu'il n'y eût aucun cérémonial à cause des circonstances douloureuses que traverse la famille royale.

— A la suite d'un voyage dans différentes parties de l'Algérie, M. le maréchal de MacMahon vient de rentrer à Alger, s'étant assuré par lui-même des mesures à prendre pour venir en aide aux souffrances dont le retour de la mauvaise saison menace les populations indigènes.

— Le gouvernement turc prépare en ce moment un projet d'organisation de l'instruction publique, avec création d'une université Ottomane. Ce projet sera prochainement soumis au conseil d'Etat.

— Les nouvelles concernant la santé du prince royal de Belgique sont de plus en plus alarmantes. En cas de mort, le comte de Flandre, frère du roi, deviendra prince héréditaire.

— Contrairement à certaines rumeurs accueillis par plusieurs journaux de Paris, une correspondance de Florence affirme qu'il n'est nullement question du remplacement de M. Nigra, comme représentant du roi Victor-Emmanuel à la cour des Tuileries.

Pour extrait : A. Layton.

EXPLOSION A METZ.

Le *Moniteur* donne sur ce déplorable événement les renseignements que voici :

Un événement douloureux s'est produit jeudi 17 septembre, à deux heures de l'après-midi, dans l'arsenal de Metz.

Une des salles d'artifices où l'on confectionnait des cartouches, et qui contenait, au moment de l'accident, 85 femmes, 20 militaires et 4 chefs d'atelier, a été détruite par une explosion terrible.

Il paraît qu'une jeune ouvrière en passant une paire de ciseaux à une de ses voisines, a lancé la pointe de l'instrument sur la capsule d'une cartouche, et a ainsi occasionné ce sinistre.

Les sapeurs-pompiers et des détachements de troupes de la garnison sont aussitôt accourus sur les lieux, et les principales autorités civiles et militaires se sont empressées d'organiser les premiers secours. Les victimes de cette catastrophe sont au nombre de 26 morts et 72 blessés.

Les bâtiments avoisinant la salle d'artifices n'ont pas souffert. Cette salle seule est détruite complètement. L'atelier de chargement, qui en est séparé par une traverse en terre, n'a heureusement pas été atteint par l'explosion.

Tout le monde a fait preuve du plus actif dévouement. Les médecins, les infirmiers, les sœurs de charité se sont multipliés de leur mieux pour opérer les premiers soins.

A la première nouvelle du sinistre, l'Empereur a adressé au préfet de la Moselle, en son nom et au nom de l'Impératrice et du Prince impérial, la somme de 20,000 fr. pour être distribuée aux victimes, et le ministre de l'intérieur a mis à la disposition du préfet une somme de 10,000 fr.

— On écrit de Metz, le 18 septembre :

« Hier, on en lieu, au milieu d'un concours immense, les obsèques des victimes. Toutes les autorités en uniforme y assistaient, au milieu de la population tout entière accourue sur le passage du funèbre cortège.

« On a des meilleures nouvelles des quelques blessés. Le maréchal Bazeine est arrivé dans la journée et a visité l'hôpital.

— L'Empereur a envoyé un premier secours de 20,000 fr. aux victimes de la catastrophe de Metz. Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Nous voici arrivés à l'époque où il est permis de se faire une idée approximative, d'abord de la moisson, puis de la vendange, enfin des autres produits du sol pour l'année 1868. Quant aux céréales, l'opinion qui domine chez les cultivateurs et parmi les blattiers est qu'on n'aura pas au-dessus d'une moyenne ordinaire.

Donc, dès à présent, renonçons à l'idée d'exporter de la marchandise ici ou là ; nous en aurons suffisamment pour notre consommation, mais pas de reste. Ajoutons que, d'une part, le grain nouveau trouve les greniers vides et qu'il devra, en raison du sciage prématuré, pourvoir à quinze ou vingt jours aux consommateurs de plus que les années ordinaires.

Ainsi s'explique le retour de la fermeté sur les mercuriales, qui se généralise après diverses oscillations. La moyenne des cours, en blé marchand, donnant de 76 à 78 kilos, est aujourd'hui de 22.50 l'hectolitre. Réitérons cette observation qu'ayant en poids une supériorité de 3 à 4 kilos, le prix se trouve réduit par le fait de 75 c. à 1 fr., sinon davantage.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les cours de la halle, ou plutôt de la Bourse de Paris. Croyez-vous qu'entre la farine livrée sur le champ, payée comptant et celle vendue ou achetée sur parole, même à quinze jours de date, il y a une différence de 6 à 7 fr. par culée ? Et l'on vient dire que le carreau de la halle est régulateur. Comme une girouette, c'est possible, et encore annonce-t-elle le beau temps ou la pluie selon qu'il plaît à tels ou tels gros faiseurs, meuniers et autres.

Pour ce qui est de la vendange, il y a généralement déception sur la quantité, mais satisfaction complète à l'égard de la qualité. On craint seulement, dans certains pays, que le produit soit, comme on dit, peu « de garde ». Alors, il faudrait s'en défaire précipitamment, ce qui tiendrait les prix modérés au lieu de favoriser leur élévation ! En tout cas la baisse obtenue depuis trois semaines persiste à Paris et sur les lieux de production.

Variations presque nulles quant aux spiritueux. On s'attend toutefois à de la fermeté ; d'abord parce que la betterave sera décidément médiocre ; ensuite parce que les vins du Midi serviront peu à la distillation. Déjà les cours tendent à se relever dans les Charentes.

La sécheresse a nui aux prairies, mais les regains feront compensation dans une certaine mesure. Fort heureusement, attendu que là gît la grosse question du bétail rare ou nombreux, par conséquent de la viande chère ou à bon marché. Jusqu'ici le marché central et les places des départements sont bien pourvus,

même avec abondance ; mais il faudra voir ce qui adviendra entre Noël et Pâques. Cette semaine, les prix ont été bons à La Vilette, notamment à l'égard des porcs et des moutons. Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Conseil général.

Suite de la Séance du 26 août 1868.

Budget. — Sous-chapitre VII. — Renouvellement du traité avec l'asile de Leyme.

Le même membre fait le rapport sur le Sous-chapitre 7 concernant les aliénés, et propose d'allouer tous les crédits demandés pour ce service. Il ajoute que la commission a dû s'occuper du renouvellement du traité fait avec le directeur de l'asile de Leyme qui expire à la fin de cet année ; qu'après plusieurs conférences avec avec ce Directeur et après avoir pris des renseignements sur le prix de la journée des divers asiles qui se trouvent dans les départements voisins, la commission avait été d'avis d'accepter l'offre de M. le Directeur de Leyme de passer avec lui un traité par lequel il s'engage à recevoir les aliénés des deux sexes du département au prix d'un franc vingt centimes par jour. M. le rapporteur fait observer que le prix de la journée qui n'était auparavant que de 1 fr. 45 se trouve ainsi augmenté, il en résultera un surcroît de dépense pour le département, mais que cette augmentation pourrait être considérablement diminuée, si M. le Préfet voulait bien faire suivre l'admission de chaque aliéné, d'une enquête faite par le juge de paix pour déterminer la part que la famille pourrait payer pour la pension de chaque aliéné ; qu'elle proposait donc de fixer la pension des aliénés des deux sexes et d'engager M. le Préfet à prendre les renseignements indiqués sur la position des divers aliénés. Ces propositions sont adoptées ; tous les crédits du Sous-chapitre, 6 qui s'élevaient à la somme de 52,000 fr. sont en même temps votés.

Budget. — Sous-chapitre XVI.

Un membre de la même commission soumet au Conseil le Sous-chapitre 16 relatif à l'instruction publique ; il dit à cette occasion, que la commission étant d'avis d'approuver les allocations de ce chapitre, propose d'imputer les crédits demandés pour le prix du loyer du local affecté au service départemental de l'instruction publique et pour les frais de bureaux de l'Inspecteur d'Académie sur le produit des trois centimes spéciaux voter annuellement pour l'instruction primaire, et non sur les ressources ordinaires du département, ainsi que cela s'est fait jusqu'ici, aucune loi ne mettait cette dépense à la charge du département. Ces propositions sont adoptées par le Conseil. La somme de 300 fr. affectée à l'encouragement des cours d'adultes et celle de mille fr. destinée aux subventions en vue de la construction des salles d'asile, ouvriers, etc, continueront à être prises sur les ressources ordinaires du département.

Budget. — Sous-chapitre XVII.

Le Conseil vote aussi le Sous-chapitre 17 sur lequel ne se trouve inscrit qu'un crédit de 400 francs affecté à la réparation des pièces cadastrales.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 32. — Classement de ce chemin dans la traverse de Laroque-des-Arcs.

Sur le rapport d'un membre de la 2^e commission, conformément aux propositions de M. l'Agent-voyer en chef, le Conseil vote le classement de la traverse de Laroque-des-Arcs comme faisant partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 52, de St-Martin-de-Vers à Laroque-des-Arcs.

Chemin d'intérêt commun, n° 93. — Sonac, St-Simon et Assier.

Sur le rapport du même membre et conformément aux mêmes propositions, le Conseil décide :

Que les communes de Sonac, St-Simon et Assier contribueront à la construction et l'entretien du chemin vicinal d'intérêt commun, qui, dans la dernière session, a été classé sous le n° 93.

Chemin d'intérêt commun, n° 94. — Prudhomat, Autoire, Mayrinhac.

Que les communes de Prudhomat, Autoire et Mayrinhac contribueront à la construction et à l'entretien du chemin d'intérêt commun, classé sous le n° 94.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 95. — Gindou et les Arques.

Que les communes de Gindou et les Arques contribueront à la construction d'un chemin vicinal d'intérêt commun joignant les deux lignes de grande communication, n° 13 et 15, classé sous le n° 95.

Chemin d'intérêt commun, n° 96. — Issepts, Reyrevignes, Cambes, Boussac et Bédier.

Que celles d'Issepts, Reyrevignes, Cambes, Boussac et Bédier contribueront à la construction d'un chemin vicinal d'intérêt commun, de Lacapelle-Marival à Cajarc, classé sous le n° 96.

Chemin d'intérêt commun, n° 97. — Fontanes, Mondoumerc et Belfort.

Que celles de Fontanes, Mondoumerc et Belfort contribueront à la construction et à l'entretien du chemin vicinal d'intérêt commun de Ventailac à la Penche, classé sous le n° 97.

Classement d'un chemin d'intérêt commun, de Livernon à Espédaillac.

Le Conseil municipal d'Espédaillac a demandé le classement d'un chemin d'intérêt commun destiné à relier cette localité à Livernon. Cette demande ayant été régulièrement instruite et plusieurs communes ayant un grand intérêt à ce que cette voie de communication soit établie, le Conseil décide que ce chemin sera classé au nombre des chemins d'intérêt commun.

Route départementale, n° 7. — Terrains délaissés par suite de la rectification de la côte d'Andressac. — Cession de ce terrain à la commune de Cajarc, pour l'établissement d'un chemin vicinal ordinaire.

Par suite de la rectification de la côte d'Andressac sur la route départementale n° 7, une partie de cette route a été délaissée. Dans cette circonstance le Conseil municipal de Cajarc a émis le vœu que la partie abandonnée soit classé au rang des chemins vicinaux ordinaires de cette commune, classement auquel l'administration vicinale ne voit aucun inconvénient ; mais comme le sol sur lequel devait être établi ce chemin est une dépendance

d'une ancienne route départementale et appartient par conséquent au département, le Conseil municipal de Cajarc en sollicite aujourd'hui la concession. Le Conseil, consulté sur cette demande, reconnaissant que le classement de ce chemin sera d'une grande utilité pour l'exploitation des propriétés situées dans la plaine d'Andressac, est d'avis qu'il y a lieu d'accorder à la commune de Cajarc la concession de la partie délaissée de la route départementale n° 7, dans la côte d'Andressac.

Chemin d'intérêt commun. — Demande des communes des cantons de Payrac et de Souillac. — Ajournement.

Plusieurs communes des cantons de Payrac et de Souillac ont demandé le classement d'un chemin d'intérêt commun sur chaque rive de la Dordogne en prolongement des chemins déjà classés sous les n° 41 et 42. Cette demande n'ayant été l'objet d'aucune instruction, le Conseil général ne peut qu'ordonner des études préliminaires pour que dans la session de 1869, il se trouve en même de se prononcer sur l'utilité et la convenance de ce classement.

Chemin vicinal de grande communication, n° 46. — Prolongement dans le Tarn-et-Garonne.

Dans une de ses précédentes sessions, le Conseil général avait émis le vœu que le chemin vicinal, n° 46, de la route impériale n° 111, déjà achevé depuis longtemps dans le département du Lot fût prolongé le plus tôt possible dans le Tarn-et-Garonne ; M. le Préfet du Lot ayant transmis ce vœu à son collègue de Tarn-et-Garonne, ce fonctionnaire, dans une lettre dont il est donné connaissance au Conseil général, écrit qu'il sera bientôt donné satisfaction à ce vœu et que la partie du chemin 46, qui se trouve établie entre la limite du département et St-Projet sera construite avant la fin de la campagne de 1869.

La séance est levée.

Séance du 27 août 1868.

Étaient présents : MM. DEILTHEIL, président ; C^e MURAT, vice-Président ; GLANDIN, SÉRAGER, CALMON, DOMPHOU, CUNAC, MATERRÉ, de LAVOUR-LABOISSE, DELPON, LABORIE-LARIGALDIE, D'ARCIEMOLES, CIPRIÈRES, SIRIEYS, DUPHÉNIEX, DE LAGARDELLE, DEMAUX, TACHARD, DUPUY, DUFOUR, BESSIÈRES, LIMAYRAC, ROQUES, PRADINES, DELPECH, BURGALIÈRES, BESSE de LAROMIGUIÈRE, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Budget. — Sous-chapitre 13, répartition du crédit relatif à l'extinction de la mendicité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation. Sur le rapport d'un membre de la 1^{re} commission, le Conseil alloue tous les crédits portés au Sous-chapitre 13, qui s'élevaient à la somme de 16,700 fr. et qui concernent les subventions aux communes. Après ce vote, M. le Rapporteur présente au Conseil les observations suivantes : Il résulte des délibérations antérieures prises par l'Assemblée départementale, notamment en 1859, 1861 et 1866 que son intention précise a été d'affecter la subvention qui figure à l'article 4 à l'extinction de la mendicité dans le département, et, par suite, de la répartir entre les communes qui auraient fait des sacrifices pour atteindre ce but. Sur l'exposé de M. le Préfet, le Conseil décide dans la session de 1867, que ce qui restait du crédit de 3,000 fr. serait réparti entre les communes qui appliqueraient quelques fonds à l'ouverture d'ateliers de charité pendant l'hiver et qu'il en serait de même du toni de 1868 s'il en restait un.

D'après le rapport présenté cette année, il reste encore à dépenser une somme de 2,750 fr. sur le crédit de 1868 et M. le Préfet consulte le Conseil sur l'emploi à faire de cette somme. Après avoir entendu ces observations, le Conseil adoptant les conclusions de la 1^{re} commission, décide que, soit le reliquat de 1868, soit le crédit de 3,000 fr. alloué pour 1869, continueront à recevoir l'affectation que recevait ce crédit avant 1866 ; qu'il serait, en conséquence, réparti entre les communes qui feront des sacrifices pour parvenir à l'extinction de la mendicité, pour pouvoir être employé à l'ouverture d'ateliers de charité ; le Conseil décide, en outre, que le crédit de 3,000 fr., inscrit au Budget de 1869, sera divisé entre les trois arrondissements, proportionnellement à leur population ; que 1,200 fr. seront attribués à l'arrondissement de Cahors et 900 fr. à chacun des deux autres arrondissements. Le reliquat de 1868 sera divisé entre les trois arrondissements dans la même proportion.

Tribunal de Commerce de Cahors. — Vestiaire et Greffe.

Le même membre donne connaissance au Conseil d'une demande de MM. les Président et membres du tribunal de commerce de Cahors, qui sollicitent de la bienveillance du Conseil : 1^o qu'il veuille bien leur accorder une somme de 2,520 fr., pour le renouvellement de leur costume ; 2^o qu'il soit alloué un crédit qui, d'après le devis de l'architecte, s'éleverait à la somme de 770 fr., pour approprier un local à l'établissement du Greffe qui, dans ce moment-ci, occupe la chambre du conseil, ce qui ne laisse pas que d'offrir des inconvénients qu'il est urgent de faire cesser. En ce qui concerne la première demande, M. le rapporteur expose qu'aucune loi ne mettant à la charge du département les frais de costume de MM. les juges consulaires, le Conseil ne peut, pour cet objet, voter aucun crédit et que la Commission proposait de ne pas accueillir la première demande des membres du tribunal de commerce, proposition qui est adoptée par le Conseil. Il ajoute qu'en ce qui concerne la seconde demande, le Conseil avait reconnu qu'elle était, jusqu'à un certain point fondée, que cependant d'après des renseignements qui avaient été donnés à la Commission, il paraîtrait facile de trouver au rez-de-chaussée du Palais de justice un local que l'on pourrait, à peu de frais, approprier pour l'installation du Greffe, que dès lors, avant d'allouer le crédit demandé, la Commission proposait de prier M. le Préfet d'inviter M. l'Architecte à vérifier ce point, pour être statué à la session prochaine. Cette proposition est aussi adoptée par le Conseil.

(La suite au prochain numéro.)

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 1868, M. Malivaud (Henri-Gérard), a été nommé maire de la commune de Thémines, en remplacement de M. Brunet, décédé.

La société de Secours Mutuels de Cahors, vient de perdre un de ses membres honoraires, M. Cadiergues. Avant sa mort, M. Cadiergues a voulu laisser un bon souvenir à ladite société en lui faisant un don de 100 fr.

Les vendanges s'avancent à Cahors, la vendange est belle et abondante. On a la conviction que les vins de la récolte de 1868 seront d'excellente qualité.

La fermentation se fait très vite cette année ; aussi ne saurait-on trop recommander aux vigneron de surveiller leurs cuves avec toute la sollicitude qu'on doit à la bonne récolte qu'elles contiennent. Qu'ils ne les remplissent pas trop, établissent, s'ils le peuvent, des courants d'air dans les celliers afin de ne pas laisser le gaz acide carbonique s'amasser et par là éviter des chasses d'accident, et surtout qu'ils renfoncent chaque jour, plutôt deux fois qu'une, le chapeau dans la cuve en arrosant le marc avec le vin qu'ils auront tiré au pied.

Quelques propriétaires, dit un journal, ont déjà perdu des cuvées faute d'avoir pris ces précautions élémentaires ; les cuvées se sont piquées avant qu'ils aient songé à prévenir le mal.

Notre correspondant de Vayrac, nous écrit : « Ici les vendanges ont été plus abondantes qu'on ne s'y attendait.

La température chaude et humide a contribué à la parfaite maturité du raisin. Dans les enclos où on s'attendait à une récolte médiocre, on l'a eue supérieure à celle de l'an dernier.

Le prix de la vendange a varié entre 13 et 14 francs la charge de 150 kilogrammes.

La foire de Vayrac, 17 courant a été presque sans valeur cela s'explique : elle se tenait au moment des grandes occupations des vendanges ; cependant tout porte à croire que la difficulté de transaction des bœufs de travail touche à sa fin.

Les prix de ces animaux devenant meilleurs, des marchands étrangers commencent à paraître sur nos foires.

On nous écrit de Castelnaud.

Le 13 septembre courant, les chevaux d'une voiture de service abandonnés sur la route aux abords de Castelnaud, s'élançèrent à toute vitesse dans la traverse de la ville. Il serait arrivé quelque accident, si M. Chouet, commissaire de police, ne s'était jeté au devant d'eux et n'était parvenu à les contenir. Nous sommes heureux d'enregistrer cet acte de courage qui prouve bien que si MM. les commissaires de police reculent jamais, c'est bien plutôt devant un procès-verbal à dresser, pour simple contravention, que devant un danger où ils exposent leur vie.

Le 22 septembre, vers 5 heures et demie du matin le sieur Fournols (Jean-Pierre), âgé de 74 ans, atteint de cécité, domicilié à Castelnaud-Montatier, venant de faire moudre du blé au moulin voisin, perdit la voie de la route et tomba dans une tranchée de 5 mètres de hauteur. Le malheureux se brisa le crâne dans sa chute ; la mort fut instantanée.

On nous écrit de Salviac :

Monsieur le Rédacteur,

Le 18 septembre, vers 6 heures du matin, un violent incendie s'est déclaré à Salviac, dans le chaix de M. Couderc. Toute la récolte de l'année consistant en blé, maïs, vin, foin etc., a été la proie des flammes. On ad, pour sauver les maisons attenantes démolir complètement l'immeuble. Dans cette circonstance tout le monde a fait son devoir.

On a remarqué surtout nos deux abbés qui étaient montés sur le toit et qui se sont tenus constamment au plus fort du danger. Nous avons une pompe à incendie à Salviac, mais comme tout le monde ici veut être maître on n'a pu s'en servir. Ne conviendrait-il pas, puisqu'on a fait l'acquisition d'une pompe, d'instituer un corps de pompiers pour la manœuvrer ? Pourquoi charger la gendarmerie de ce travail ? Certes, dans des cas pareils, c'est bien assez pour elle d'exercer une active surveillance.

Agréé etc.,

Un de vos abonnés.

Le 18 septembre courant, vers deux heures de l'après-midi, un incendie a dévoré une grange avec écurie et douze meules de paille qui entouraient cette grange, le tout appartenant à M. Coste, maire de la commune de Girac, canton de Bretenoux.

Cet incendie, d'après les renseignements pris, ne peut être attribué qu'à une cause fortuite. Rien n'était assuré et les pertes sont évaluées : 1° la grange, 3,000 fr. ; 2° trente hectolitres de seigle, 480 fr. ; 3° 17,500 kilos de foin, 1,200 fr. ; 4° 20,000 kilos de paille, 900 fr. ; 5° 200 mètres de planches chêne ou autres, 800 fr. ; 6° une charrette, 60 fr. ; un lit d'écurie, 30 fr. ; 8° plusieurs instruments aratoires, 100 fr. — Total 6,570 fr.

Pèlerinage de Notre-Dame DE ROCAMADOUR.

Retraite annuelle de septembre.

L'Auguste Sanctuaire de N.-D. de Rocamadour tend, de jour en jour, à reconquérir le rang important qu'il occupait autrefois parmi les lieux saints les plus connus et les plus fréquentés des pèlerins du monde catholique.

Le zèle pieux des Evêques de Cahors, protecteurs nés du pèlerinage, a réussi à le relever peu à peu de ses ruines. Déjà de grands travaux de restauration avaient été exécutés sous l'inspiration de Mgr Bardou et de Mgr Peschoud, tous deux de grande et sainte mémoire. Mgr Grimardias, à son tour, animé des sentiments de la plus tendre dévotion pour Marie, poursuit l'œuvre chère à ses prédécesseurs. Les travaux un instant interrompus seront bientôt repris. Ainsi le spectacle navrant des ruines disparaîtra pour toujours, de nouvelles constructions vont surgir, les sept sanctuaires privilégiés s'élèveront de nouveau avec gloire, Rocamadour est destiné à renaître plus brillant et plus beau.

Mais en même temps que s'accomplit cette œuvre de restauration matérielle, la résurrection spirituelle du pèlerinage fait les plus grands progrès. Aujourd'hui les voies de Sion ne se plaignent plus d'être désertes et abandonnées. Tous les jours, le chemin de fer dépose à la plus prochaine station, quelque pieuse caravane venue pour visiter l'oratoire célèbre élevé par Zachée à l'auguste mère du sauveur ; les routes et les sentiers escarpés d'alentour sont souvent traversés par les pèlerins de Marie. A voir ce concours si fréquent, on pourrait se croire revenu aux plus beaux jours du pèlerinage. A la vérité Marie ne voit plus aujourd'hui, comme aux âges de foi, les princes et les grands venir se prosterner devant son antique image, charger ses autels de leurs riches offrandes, pourvoir à la perpétuité et à l'honneur de son culte par des fondations pieuses. Mais le peuple demeuré plus fidèle aux traditions religieuses, accourt ici en foule.

C'est surtout pendant la grande retraite de septembre, que l'affluence est plus considérable. Cette année, on évalue à vingt mille le nombre des pèlerins venus à Rocamadour pendant l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge. Rarement depuis la solennité du couronnement, en 1854, le concours avait été plus grand. Aussi partout quelle sainte animation ? Quel émouvant spectacle ! Nous voudrions pouvoir d'écrire la physionomie toute particulière qu'offrait le pèlerinage durant ces jours bénis.

Dès l'aube jusqu'à midi, le saint sacrifice est offert sans interruption, dans le sanctuaire auguste de Marie, aux quatre autels qui lui sont consacrés. Une foule recueillie y assiste. La sainte table reçoit, à chaque messe, de nombreux fidèles, et la main des prêtres se fatigue à distribuer le pain de vie. Nous n'avons pas donné moins de douze mille communion dans les huit jours de la retraite.

Toute la journée le même souffle venu du ciel animait le pèlerinage. Dans l'église Saint-Sauveur, dans celle de Saint-Amador, dans la chapelle de Sainte-Anne les confessionnaux étaient constamment assiégés par la foule. Là trente prêtres travaillaient sans relâche à reconcilier à Dieu les pauvres pêcheurs. Ouvriers infatigables, ils n'interrompaient leur laborieuse journée commencée dès l'aurore pour s'achever le soir seulement à 9 heures, que pour prendre une modeste réfection et pendant le chant des offices.

Cependant, au-dehors de l'enceinte sacrée qui constitue la demeure intérieure de Marie, l'escalier de 220 marches, qui mène du village à l'antique chapelle mystérieusement scellée au flanc du gigantesque rocher, est encore envahi par le flot des pèlerins qui arrivent sans cesse. La plupart gravit à deux genoux les degrés bénis. Rien de plus édifiant qu'un tel spectacle ! Ils ont dans la main le rosaire de Marie, et ils redisent en chœur à chaque marche, la salutation de l'ange ; jusqu'à ce que, s'élevant insensiblement sur les ailes d'une ardente prière, ils arrivent enfin au vénéré sanctuaire de la reine du ciel. Là une première station est de rigueur. Chacun tient à déposer un hommage, une prière, un vœu aux pieds de l'auguste souveraine ; et Marie se montre bonne, clémente, miséricordieuse à tous, et elle prête une oreille attentive aux gémissements les plus secrets de l'âme qui la prie.

Partout l'élan religieux est admirable. Chose digne de remarque, parmi cette grande affluence d'étrangers, il en est peu qui soient venus poussés uniquement par le banal désir de voir. Les curieux sont là en petit nombre, nous pouvons l'affirmer. Encore souvent ils ne résistent pas à l'entrain général, et ils deviennent à leur tour (nous avons vu ce fait) de dévots pèlerins de Marie.

Quand le soir était venu, la foule qui n'avait pu être reçue dans les maisons du village, transformées pourtant en hôtellerie, venait chercher asile dans l'église Saint-Sauveur. Là, la nuit s'écoulait doucement, dans une veillée sainte dont toutes les heures étaient charmées par la prière publique alternée avec le chant des cantiques. On n'a eu à regretter aucun trouble, aucun désordre, et néanmoins sept à huit cents personnes se réfugiaient ainsi, chaque nuit, dans l'église. Monseigneur a présidé une grande partie de la retraite. Sa présence ajoutait beaucoup à l'éclat des cérémonies, en même temps qu'elle était un puissant encouragement aux prêtres pieux qui travaillaient sous ses ordres et qui s'efforçaient de porter leur dévouement à la hauteur du zèle déployé par le Pontife aimé et vénéré de tous.

Les prédicateurs ordinaires de la retraite étaient le père Gassignol et le père Cassé, tous deux de l'ordre de Saint-Dominique et du couvent de Toulouse. M. les chapelains de Rocamadour ne s'étaient réservés que l'instruction familière du matin. Ces deux excellents religieux ont constamment ravi et édifié la foule par le charme, la simplicité et l'onction de leur parole toute apostolique. Le flot toujours croissant des auditeurs témoignait hautement que les bons prêtres étaient compris et goûtés de tous. Ces jours de bénédiction se sont écoulés : trop rapidement au gré de tous. La clôture de la retraite a eu lieu mardi ; puis la multitude s'est retirée heureuse, enrichie des faveurs obtenues durant ce temps si précieux de solennelle audience de Marie.

Le soir encore, il y a eu brillante illumination au château. Les remparts et les hautes tours ruisselaient de lumière aux couleurs habilement variées, c'étaient là les derniers signaux de la fête et son couronnement splendide.

Nota. — Après l'Octave de la Nativité, le mouvement religieux persévère. Les fidèles savent que Marie n'a pas épuisé ses trésors pendant les jours de la retraite. C'est pourquoi, ils accourent en grand nombre. Un père Dominicain continuera la station jusqu'à la fin du mois. Les derniers venus pourront compter encore sur le bénéfice d'une parole aimée.

INSTITUTION VALETTE.

(MAISON HENRI IV).

La rentrée est fixée au 6 octobre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- Septembre.
19 Delpech Berthé-Louise, rue Brives.
22 Barry (Autoine), oul de sac Lamberty.
53 Tardieu (Cérin), rue du Cheval Blanc.
Mariages.
20 Vargues (Jean-Jules), et Laytou (Marie-Catherine).
Décès.
49 Bigot (Pierre), marchand, 37 ans, rue Bourrou.
21 Bergougoux (Antoinette), 49 mois, rue Ste Barbe.
22 Corhumel (Marie-Emilie-Catherine-Alice), 14 mois, Chartreuse.
22 David (Marie-Josephine) 17 mois, place au bois.
23 Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Bès et Pezet.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 20 Septembre 1868.
35 versements dont 4 nouveau 2.663 »
4 remboursements 590 »
Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 060/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LAHAUSSAIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinol, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

ÉCOLE DE NOTARIAT DE BORDEAUX

rue de Thévéus, 8.
Cette institution, fondée en 1831, a pour objet de suppléer à l'insuffisance du stage, et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au notariat, une instruction raisonnée et approfondie, au moyen d'un mode spécial d'enseignement qui fait marcher de front la théorie et la pratique.

L'École de Bordeaux compte trente-sept années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement depuis longtemps éprouvé. Quarante-huit départements y ont envoyé des élèves, et de nombreux notaires lui doivent leur instruction et leur succès.

— On connaît aujourd'hui d'une manière très-précise le nombre de volumes que renferment les principales bibliothèques des États européens. Les chiffres qui suivent seront lus avec intérêt.

La Bibliothèque de Paris, la plus vaste et la mieux dotée du monde, possède 1,100,000 volumes et 80,000 manuscrits. La Bibliothèque de l' Arsenal 200,000 volumes et 5,800 manuscrits ; la Bibliothèque de Sainte-Genève, 155,000 volumes et 2,000 manuscrits ; la Bibliothèque Mazarine, 150,000 volumes et 4,000 manuscrits ; la Sorbonne, 8,000 volumes et 900 manuscrits ; Hôtel-de-Ville, 65,000 volumes. L'ensemble des volumes de toutes les bibliothèques de France est de 6 millions 233,000.

La Grande-Bretagne ne possède que 1 million 772,000 volumes.

L'Italie possède 4,150,000 volumes. Ce sont, en général, des ouvrages anciens, très-précieux, traitant de matières religieuses et ecclésiastiques. On compte fort peu de livres modernes.

En Autriche, on compte 2,488,000 volumes. En Prusse, 2,040,000.

En Russie, 852,000 volumes. On remarquera l'infériorité de ce nombre pour un pays aussi peuplé, et l'on se convaincra aisément de l'insouciance de l'administration moscovite à développer parmi les populations l'instruction et le progrès par la lecture.

En Bavière, 1,268,500 volumes. En Belgique, 510,000 volumes.

L'addition de tous ces volumes réunis donne le chiffre total merveilleux de 20 millions de volumes (chiffres ronds) répandus dans les bibliothèques de l'Europe.

Pour extrait : A. Laytou

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lebreil.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, numéro 7, de Lebreil à Penne, partie comprise dans la commune de Lebreil.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lebreil donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 3^e classe numéro 7, de Lebreil à Penne, partie comprise dans la commune de Lebreil, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 24 septembre mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie de Lebreil, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 22 au 29 septembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Lebreil, le 24 septembre mil huit cent soixante-huit.

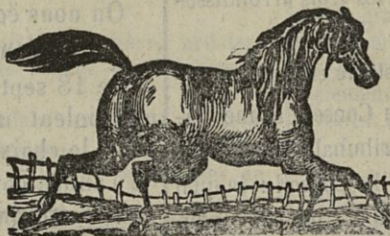
Le Maire, Signé : TAURAND

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâturés, et Vignes principalement. Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

VENTE DES MAISONS DE LA HALLE

M^e AGAR, notaire à Cahors, chargé par M. le maire de la ville de procéder à la vente aux enchères de la partie des maisons, acquises pour l'établissement de la nouvelle Halle, dont la vente a été arrêtée par le Conseil municipal.

Préviens le public, que l'adjudication en sera faite incessamment, à un jour qui sera ultérieurement fixé et annoncé par des affiches, et il invite les personnes qui voudront un ou plusieurs lots à venir prendre, en son étude, connaissance des plans et de la désignation des lotsissements qui y sont déposés et où il leur en sera donné communication, ainsi que des clauses, charges et conditions de la vente.

Cahors, le 22 septembre 1868.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

fondée depuis 13 ans, et qui vient d'être acquise aux enchères publiques au prix de 172,500 francs, n'en est plus aux promesses. Elle demande simplement à être comparée. Le premier numéro de la nouvelle direction paraîtra le samedi 3 octobre. Telle est déjà l'affluence des demandes, que si l'on veut recevoir, comme abonnement d'essai le journal pendant

TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 31 décembre 1868, il faut envoyer tout de suite

UN FRANC

en timbres-poste, par lettre affranchie adressée au gérant de la Semaine financière, rue Richelieu, n° 83, à Paris.

A VENDRE

A TOUT PRIX

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier.

S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, couvent de M^{me} Penchenat.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU